Commune de Sion

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

Campus

Etat projeté

Légende

Affectation des zones

- Zone mixte de Cour de gare
- mixte 1
- intérêt général A
- centre II
- collectif A
- industriel 2
- Zone de constructions et d'installations publiques D campus
- Emprise inconstructible

Zones de danger inondation du Rhône

- Danger élevé (h>2m)
- Danger élevé (v x h >2m2/s)
- Danger moyen
- Danger faible
- Danger résiduel

A titre indicatif

- Archéologie
- Plafond aérien selon plan des zones de sécurité avec cadastre d'obstacles (version décembre 2009)

L'ensemble du secteur est compris dans la zone de protection Au -Type roche meuble

Octobre 2014
échelle 1/1'000

Adopté par le Conseil municipal : 5 février 2015 Le Président Le Secrétaire

Adopté par le Conseil général : 12.5.2015

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 21 OCT. 2015

Homologué par le Conseil d'Etat : Droit de sceau: Fr. 250.–

L'atteste: Le chancelier d'Etat:

Aménagement du territoire :
priod dayer
rte de lentine 30 , 1950 sion
t . 027 395 10 42 f . 027 395 10 56 n . 079 388 85 70
e . prioddoyer@netplus.ch

Cartographie :
TechnoSite Sàrl
Chemin de Finsthut 28
1967 Bramois
tel. 027/323 18 39
E_Mail : info@technosite.ch